

ATTON INFO

Editorial N°14



© CYBER@TTON-INFO F 2004

2^e semestre 2004

LE MOT DU MAIRE

La situation économique et sociale reste préoccupante dans certains secteurs économiques traditionnels qui ont fait la prospérité de notre bassin de vie. Certaines délocalisations font mal, malgré les efforts des uns et des autres pour en limiter les effets sociaux. C'est pourquoi, nous avons plus que jamais le devoir de préparer l'avenir, c'est-à-dire pour ce qui nous concerne plus directement, de se battre pour accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois sur la zone industrielle située sur notre commune.

2004 aura été pour Atton une année exceptionnelle en matière d'investissements : assainissement et trottoirs route de Mousson, feux d'intersection, trottoirs et aménagement de l'entrée de notre commune en venant de Loisy. Fin 2006, la commune aura revu la totalité de son réseau d'assainissement et celui-ci sera relié à la station d'épuration de Pont-A-Mousson. Nous serons conformes aux réglementations exigées par la loi sur l'eau.

Le club informatique « [Cyber@tton](#) », nouvelle section de l'association familles rurales propose ses activités depuis la rentrée de septembre. Il le fait dans des locaux exigus. En 2005, le Conseil Municipal a décidé de construire dans le prolongement de la salle des jeunes un local de 50 m².

Enfin, dernière information de cette année, mais non des moindres, nous avons terminé la refonte du plan local d'urbanisme. Ce fut un travail long, avec beaucoup d'idées et de débats menés par les membres de la commission. Le document final tenant compte des remarques formulées par les habitants va être présenté à tous les organismes concernés qui devront donner leur accord. Son officialisation sera effective fin 2005.

Fort de ces certitudes locales, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, en espérant vous retrouver le 09 janvier à la Salle Emile Gallé pour vous présenter les projets et les perspectives de 2005 pour notre village.

Chaleureusement.

Le Maire

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2004

. Budget primitif commune

Dépenses d'investissement : 257 500 €
Recettes d'investissement : 257 500 €

Dépenses de fonctionnement : 278 000 €
Recettes de fonctionnement : 278 000 €

. Budget primitif Assainissement

Dépenses d'investissement : 581 700 €
Recettes d'investissement : 581 700 €

Dépenses d'exploitation : 34 700 €
Recettes d'exploitation : 34 700 €

. Budget primitif C.C.A.S.

Dépenses d'investissement : 0 €
Recettes d'investissement : 0 €

Dépenses d'exploitation : 3 800 €
Recettes d'exploitation : 3 800 €

. Taux des 3 taxes

Taxe d'habitation : 6,54%
Taxe foncière (bâti) : 7,76%
Taxe foncière (non bâti) : 17,57%
Taxe professionnelle : Néant (Taxe Professionnelle Unique)

Soit un produit global attendu de 89 957 €

. Redevance assainissement

Pour l'année 2004, le montant de la redevance assainissement est fixé à 0,60 € le mètre cube d'eau consommé.

. Subventions communales

C.C.A.S. : 2 000 €
F.C.ATTON : 1 500 €
Comité des Fêtes : 3 355 €
A.F.R. : 2 800 €
Club des Anciens : 650 €

. Subventions diverses

Syndicat du 1^{er} cycle : 3 080 €
Mission Locale pour l'Emploi : 720 €
A.D.P.M. : 153 €
C.I.P.D. : 525 €
Mouvement Vie Libre : 80 €
Croix Rouge : 150 €
Office du tourisme : 80 €
Solidarité Nationale et internationale : 150 €
Association des Maires du Canton : 85 €
Association des Maires du Département : 316 €
S.D.A.A. 54 : 175 €

. Conditions de location du stand communal

La location du stand est accordée pour une implantation uniquement sur le territoire de la commune d'Atton :

- Aux associations municipales à titre gratuit
- Aux habitants d'Atton au tarif de 30 € s'il est loué en complément de la location de la salle Emile Gallé ; et de 60 € s'il est loué seul.

Séance du 04 mai 2004

. Création d'un poste d'agent administratif et suppression d'un poste d'adjoint administratif

Compte tenu du prochain départ de la personne occupant le poste d'adjoint administratif (Christelle GELLENONCOURT), le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'agent administratif (Aline LANSELLE).

. Enquête publique PAM SA

La société Saint Gobain Pont-A-Mousson a déposé une demande à l'effet d'être autorisée à procéder à l'extension de la décharge interne de l'usine de Blénod lès Pont-A-Mousson. Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois à Atton et dans les communes situées dans un rayon de 2 kilomètres autour de l'installation projetée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'égard du projet d'extension de la décharge interne.

. Devis limiteur sonore

Suite au contrôle acoustique de la salle Emile Gallé, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TEG pour l'installation d'un limiteur sonore d'un montant de 2 617,75 € HT ; et sollicite une subvention au titre de la dotation de solidarité(part 2005) en réduction de la dépense.

. Demande de dotation de solidarité (Part 2004)

La Commune d'Atton procède à l'acquisition de matériel de déneigement (Lame, distributeur de sel). Le Conseil Municipal sollicite la part annuelle 2004 de la dotation de solidarité en réduction de la dépense.

Séance du 27 mai 2004

Enquête publique extension ARVATO

La société ARVATO a déposé une demande à l'effet d'être autorisée à procéder à l'exploitation d'un entrepôt couvert pour le stockage de marchandises combustibles à Atton. Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois à Atton et dans les communes situées dans un rayon de 1 kilomètre autour de l'installation classée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'égard du projet d'exploitation d'un entrepôt.

. Extension de l'espace public multimédia

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les plans proposés, accepte l'extension de l'espace public multimédia pour un coût de 114 100 € HT et sollicite une subvention auprès du conseil régional au titre du budget 2005.

. Trottoirs rue Saint Germain

Le Conseil Municipal accepte la création de trottoirs rue Saint Germain et l'estimation de la DDE. Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général.

. Ravalement de façade Mairie

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise de peinture de 12 171,53 € HT pour le ravalement de la façade de la Mairie d'Atton et sollicite une subvention du Conseil Général au titre du budget 2005.

Séance du 09 septembre 2004

. Participation aux frais de personnel pour l'animation

Compte-tenu de la baisse du bénévolat pour les associations de la commune et la volonté de celle-ci de maintenir les activités culturelles et sportives qui sont indispensables à la vie de la commune, le Conseil Municipal décide, dans la mesure de ses capacités financières, de participer aux frais du personnel professionnel d'animation à hauteur de 50%.

Décide que ce principe pourra être appliqué dans le cadre de l'animation gymnastique du mardi et du vendredi de l'Association Famille Rurale.

Cette décision de caractère général sera entérinée au cas par cas par des délibérations ultérieures du Conseil Municipal.

Séance du 20 septembre 2004

. Amélioration phonique et thermique de la salle polyvalente

Une amélioration phonique et thermique de la salle polyvalente Emile Gallé doit être réalisée afin de répondre aux normes exigées en la matière. Le Conseil Municipal accepte le devis proposé par une entreprise pour un montant de 8 014,66 € HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du budget 2005.

Séance du 30 novembre 2004

. Réfection des fenêtres Salle Emile Gallé

Le conseil municipal accepte le devis proposé de 2 094 € HT pour la réfection des fenêtres de la cuisine de la salle Emile Gallé et sollicite une subvention au titre de la dotation de solidarité.

. Remplacement de la monture de la cloche de l'Eglise

La monture de la cloche n°3 de l'Eglise étant fendue, le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la dotation de solidarité compte-tenu d'un montant de travaux évalué à 2 269,40 € HT.

. Orientations générales du PADD

La commission de révision du PLU a défini des orientations générales concernant le projet d'aménagement et de développement durable. Le conseil municipal approuve ces orientations et n'émet aucune réserve susceptible de les modifier.

. Trottoirs Rue Saint Germain – demande de subvention

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de la Réserve Parlementaire pour la création de trottoirs Rue Saint Germain.

ETAT CIVIL



Naissances



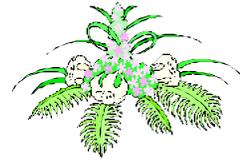
Pauline FRANIATTE, le 23 janvier 2004
Quentin CACCIAPUOTI, le 11 octobre 2004
Lucas MANGEOT, le 14 novembre 2004



Nos Félicitations aux parents, et de gros bisous aux bébés !

Décès

Madame GRITTI Simone, le 19 avril 2004
Madame BASUYAUX-BRANCHERIE Jocelyne, le 19 avril 2004
Monsieur Paul REGNIER, le 05 juin 2004
Monsieur Henri LIRONVILLE, le 10 juin 2004
Monsieur Patrice HELMER, le 27 août 2004
Madame Paulette SIMOTHE, le 15 septembre 2004



Mariages

Monsieur Yohann LE BANNER et Mademoiselle Christine VAUTRIN, le 12 juin 2004
Monsieur Romain DEMOISSON et Mademoiselle Séverine OCHS, le 12 juin 2004

Les **doyens du village** sont, pour la gent féminine, Madame Lucie LEJEAU, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

Les nouveaux habitants

Famille NADAUD, Rue de Nomeny
Famille BERTHON, Rue Abbé Pierre
Famille GOETZINGER, Rue Abbé Pierre
Famille TIXIER, Rue de Mousson
Famille ANCEL, Rue de Mousson
Famille REAUBOURG, Rue Abbé Pierre
Famille FORTTEL, Rue Abbé Pierre
Famille GUERRERO-NOAL, Rue Abbé Pierre
Famille LALLEMENT-FRANCOIS, Rue de Nomeny
Famille GROSGEORGE, Rue Abbé Pierre
Famille PIERSON-GARNICHE, Route de Loisy
Famille NOE-FLAMAND, Rue de Nomeny



Bienvenue à Atton !

Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille pour inscription.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



Les personnes domiciliées dans la commune et qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale d'Atton peuvent procéder à leur inscription en mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Toute inscription avant le 31 décembre 2004 prendra effet à compter du 1^{er} mars 2005.

A PROPOS DES ASSOCIATIONS...

LES RENDEZ VOUS DE L' A.F.R. ATTON

Familles Rurales s'est toujours développée dans un esprit d'ouverture à tous et de rapprochement entre les générations, pour que les familles trouvent des réponses à leurs préoccupations quotidiennes : accueil des enfants, des adultes et des aînés, soutien de la fonction parentale, animation culturelle, sociale, accès libre aux loisirs etc...

A ATTON, la relation Familles Rurales, Municipalité, Pouvoirs Publics et Collectivités Locales fonctionne dans un excellent climat et favorise principalement l'accès aux loisirs constructifs pour tous.

Les contacts :

- Georges BENOIT : Président
19, rue de Nomeny ATTON
03 83 81 38 27
- Secrétariat de mairie : ATTON
03 83 82 11 72
- Les membres du conseil d'administration qui, tous, résident à ATTON : Jérôme BARBELIN, Damien CIUFFREDA, Christine CIUFFREDA, Michelle FAUCHER, Michel GELLENONCOURT, Olivier GUEDRA, François IUNG, Denis JACQUEMIN, Chantal LEJEAU, Jean-Christophe LANNO, Pierrette et Pierre MORIN, Nadine MOTTON, Patrick PAWLACK, Sylvie SIMON, Virginie VINSON.

Lieu de contact :

La Salle Polyvalente Emile Gallé aux heures d'activités.

La clé de contact :

La carte annuelle Famille Rurales en cours de validité.

LA CARTE FAMILIALE D'ADHERENT, C'EST : UNE SEULE CARTE POUR TOUS LES MEMBRES D'UNE MEME FAMILLE RESIDANT A LA MEME ADRESSE.

L'Association Familles Rurales d'Atton vous propose la panoplie de ses activités locales moyennant :

**17 €uros la carte
familiale 2005**

Cette carte est le sésame de base pour la pratique des activités hebdomadaires et l'accès des enfants au Centre de loisirs organisé sur 4 semaines en juillet.

L'AFR AU QUOTIDIEN, HEBDOMADAIRE, HORS VACANCES

LUNDI de 20 h 30 à 22 h 30

TENNIS DE TABLE pour adultes et ados.

Activité libre de loisir
sans compétition

Masculins et féminines, à partir de 16 ans – 5 tables à disposition,
raquettes et balles à disposition

Coût additionnel individuel : 2 € par mois

**MARDI et JEUDI
de 20 h 30 à 21 h 30**

MAINTIEN EN FORME pour adultes et ados, à partir de 18 ans
Fitness, Assouplissements, étirements, stretching, renforcement
musculaire.

Cours dispensés par animatrice brevetée d'Etat

Coût additionnel individuel : 75 € à l'année (ou 3x25 €)

MERCREDI de 17 h à 19 h

**TENNIS DE TABLE enfants et pré-ados, filles et garçons de 8 à
15 ans**

Activité d'initiation et de loisirs sportifs sans compétition officielle
5 tables, raquettes et balles à disposition

Coût additionnel individuel : 1 € par mois

JEUDI de 14 h à 18 h 00

CLUB « La Joie de Vivre » pour les aînés(ées) et retraités(ées)

Jeux de cartes et de société, travaux d'aiguilles. Un moment de retrouvailles
sympathiques et de convivialité entre anciens qui cultivent l'amitié et
partagent leur goûter.

**Pratiquement tous les
soirs, du Lundi au
Vendredi**

Le Club Informatique « Cyberatton »

ouvre ses portes et l'accès à ses activités « initiation, perfectionnement et
aussi jeux en réseau » encadrés par des animateurs spécialisés.

Coût additionnel minimum individuel : 23 €

L'A.F.R. ATTON, en partenariat avec :

- le Carrefour des Jeunes du Grand Valmon, et avec la participation de

- la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson et du Grand Valmon

favorise l'accès et l'inscription de ses adhérents, enfants et adultes, aux ateliers :

- Théâtre pour les 6/8 et 9/13 ans
- Théâtre à partir de 14 ans
- Chant, solfège rythmique et mélodique
- Musique Solo (Guitare, batterie, piano, percussions, flûte, bombarde, cornemuse, basse, accordéon, percussions)
- Fabrication d'instruments
- Musique de Groupe
- Initiation aux danses traditionnelles

Coût additionnel : la carte d'adhésion MJC + la tarification en cours

Tous les cours sont localisés sur plusieurs communes sur le site du Grand Valmon et animés
par des professionnels recrutés suivant le projet culturel et éducatif local. Le projet passe par la
rencontre, l'initiation ou le perfectionnement et la préparation à des spectacles et concerts.

N.B. des cours de guitare sont dispensés à Atton le mardi soir et le mercredi matin

A PROPOS DES MERCREDIS RECREATIFS

Les mercredis récréatifs, de 14h à 16h30, sont interrompus à ATTON depuis décembre 2004.

Afin de restructurer efficacement et durablement cette activité et de lui donner tout son sens, le plus tôt possible, l'AFR Atton a besoin :

- De reconstruire un groupe permanent d'animateurs qualifiés BAFA, ou équivalence, renforcé par des animateurs bénévoles.
Pour toute candidature et motivation, écrire à Georges BENOIT - 19, rue de Nomeny - Cidex 24-54700 Atton
- De connaître l'effectif (enfants de 4 à 12 ans) habitant à Atton ou dans les localités voisines susceptible de fréquenter régulièrement cette activité.
Ecrire à Georges BENOIT - 19, rue de Nomeny - Cidex 24 - 54700 Atton

Le calendrier de base des temps forts à ATTON

avec l'AFR Atton

- **Samedi 12 février :** Repas dansant de la Saint Valentin
- **Samedi 19 mars :** Soirée théâtre Amateur Delmois
- **Du 04 au 29 juillet :** Centre de loisirs
- **Dimanche 28 août :** 10^{ème} brocante et fête à Atton
- **Samedi 29 octobre :** Halloween
- **Lundi 28 novembre :** Assemblée Générale. L'Assemblée générale représente le plus grand temps fort d'une association mais, pourtant, ne connaît qu'une très faible participation de ses adhérents. Les organisateurs bénévoles de l'AFR Atton considéreraient comme un chaleureux remerciement en reconnaissance à leur dévouement : UNE PARTICIPATION DE MASSE... UNE FOIS PAR AN... UN LUNDI SOIR ! Merci de vos encouragements.

Les petites annonces de l'AFR ATTON :

1. Vous avez des idées d'activités que l'AFR pourrait mettre en place
2. Vous avez du temps libre pour participer à l'organisation de la vie et des activités de l'AFR.
3. Vous voulez adhérer mais n'osez pas

Contactez-nous, rejoignez-nous, sans complexe.

Pour encadrer ses futurs centres de loisir, l'AFR Atton vous ouvre la possibilité de préparer pour « animer ou diriger » (B.A.F.A) et (B.A.F.D.) à conditions intéressantes.



www.cyberatton.net
cyberatton@wanadoo.fr

1, rue des dames – 54 700 ATTON
N° de siret : 33 81 61 98 70 00 15

'CYBER@TTON', CLUB INFORMATIQUE DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ATTON

Le club informatique 'CYBER@TTON', nouvelle section de l'Association Familles Rurales d'ATTON, propose ses activités, depuis le 7 juin. L'idée originale date déjà de plusieurs années et vient de notre Maire, Monsieur Gérard LIGER :

- Permettre une approche de l'ordinateur aux jeunes, moins jeunes et aux beaucoup moins jeunes.
- Apporter un complément à ceux qui sont déjà imprégnés d'informatique :
 - Avec une possibilité d'échange de connaissances sur le matériel et les logiciels,
 - Avec une possibilité de personnaliser son matériel,
 - De surfer sur Internet en haut débit,
 - D'avoir à disposition du matériel récent,
 - Et de faire partie d'une équipe de joueurs en réseau.

Présentation des animateurs, bénévoles :

- **François IUNG**, responsable et secrétaire.
- **Jérôme BARBELIN**, secrétaire adjoint.
- **Patrick PAWLAK**, responsable technique, sites Internet.
- **Lionel NAVE**, responsable technique adjoint.
- **Gilles BENOIT**, animateur.
- **Armel JACQUEMIN**, animatrice.
- **Damien CIUFFREDA**, animateur.

Le site d'ATTON :

- Le local se situe derrière la salle polyvalente Emille Gallé, (1, rue des Dames), au dessus des cuisines de la salle. L'accès se fait par le coté gauche de la salle polyvalente.

Les activités proposées :

- **L'activité Initiation :**
 - cours d'initiation (matériels, systèmes, logiciels, multimédia...).
- **L'activité Ateliers :**
 - création de site Web,
 - participation à des jeux éducatifs et en réseau,
 - un club photos,
 - Tuning PC
- **L'activité Personnelle :**
 - créations de CV,
 - surfer sur Internet,
 - préparation de rapport de stage, d'exposés scolaires,
 - formation personnelle...

Horaires d'ouverture de C Y B E R @ T T O N (depuis juin 2004) :

		Animateur	Activités
Lundi	20H30 - 22H00	Lionel NAVE ou Armel JACQUEMIN	Initiation
Mardi	20H30 - 22H00	Jérôme BARBELIN	Inscription, libre
Mercredi	14H00 – 18H00	Patrick PAWLAK	Inscription, Libre, Tuning P.C.
	18H00 – 19H00	Gilles BENOIT	Initiation
	20H30 - 22H00	François IUNG	Publication photos
Jeudi	14H00 – 18H00	Damien CIUFFREDA	Initiation, pour le club de la joie de vivre (sur rendez-vous)
	20H30 - 22H00	Damien CIUFFREDA Lionel NAVE	Initiation
Vendredi	20H30 - 22H00	Patrick PAWLAK ou Jérôme BARBELIN ou Damien CIUFFREDA ou François IUNG	Jeux en réseau
Samedi	8H30 - 11H30	Gilles BENOIT ou Patrick PAWLAK	Initiation

Les horaires peuvent être consultés sur notre site : www.cyberatton.net

Création d'un site Internet, pour la Mairie et pour le club :

Atton se lance dans le monde du Web.

En plus des liens sur l'ensemble des services publics et des renseignements sur la commune, le site d'Atton va permettre de partager avec les Attonais et Attonaises expatriés, la vie du village, par ses manifestations passées et à venir, au travers de minis reportages agrémentés de nombreuses photos.



Le site du club, CYBER@TTON, permet aux adhérents, ou futurs adhérents, de consulter les horaires d'ouverture (en fonction de la disponibilité des animateurs), le règlement, mais aussi les activités proposées et toute une pléiade d'astuces et d'aides informatiques. Un forum permet de dialoguer et une Web Cam, une fois connectée, permet une vue en direct de la salle du club.

Publiés depuis mars 2004, ces deux sites sont en constante évolution.

www.cyberatton.net

cyberatton@wanadoo.fr

[Le règlement : \(à consulter sur notre site : www.cyberatton.net\)](http://www.cyberatton.net)

<ul style="list-style-type: none">• Conditions d'inscription,• Conditions générales,• Les animateurs.	<ul style="list-style-type: none">• Condition d'accès,• Le partenariat,	<ul style="list-style-type: none">• Cas d'exclusion,• Tarifs 2004 / 2005,
---	--	--

[Les tarifs 2004 / 2005 :](#)

Inscription :

- Carte AFR 2004/2005 (**par famille**) + cotisation du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005 :
17 € + 23 € = 40 €, pour les personnes domiciliées à ATTON,
17 € + 33 € = 50 € pour les extérieurs.
- Carte famille :
 - A partir de la quatrième personne de la même famille inscrite à CYBER@TTON :
 - ATTON : **17 € + (4 X 23 €) = 109 €** Carte famille **90 €**
 - Extérieur : **17 € + (4 X 33 €) = 149 €** Carte famille **130 €**
- Impressions :
 - texte noir et blanc : **0.10 €** la page, format A4,
 - texte couleur et photos : **1 €** la page, format A4.
- Connexions Internet :
 - '**Gratuit**' la première heure de connexion,
 - 2 €** à partir de la 2^e heure de connexion (en cas sur-affluence, connexion limité à 1 heure).
- Nuits jeux en réseau : **4 €**.

[Et l'avenir ?](#)

Le conseil municipal a voté l'engagement des travaux pour rénover et transformer les anciens locaux de l'association des jeunes d'ATTON (A.J.A), situés à l'arrière des cuisines de la salle polyvalente, pour devenir le club informatique. Aux deux pièces existantes viendra s'accoler une troisième pièce de 60 m², avec sanitaires et rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Coût des travaux 100 000 €, livré pour mi-2005.

[On recherche :](#)

Volontaires animateurs (ou trices) en informatique, en particulier disponibles pendant la journée...

X. CYBER@TTON en images :

		
Depuis septembre 2003, l'équipe se constitue, le premier ordinateur : un don de la Mairie d'ATTON.	Mai 2004, le matériel arrive...	... 6 ordinateurs, appareil photos numérique, scanner, webcam, imprimante laser.
		
Réunions hebdomadaires : faire <i>tourner</i> le club.	Le 7 juin, réunion d'information, CYBER@TTON est né !	Un des premiers visiteurs, Georges BENOIT, le président de l'A.F.R.
		
CYBER@TTON aura ouvert tout l'été.	Séances <i>découverte</i> pour le centre aéré de l'A.F.R, un CD de photos a été réalisé.	Une des activités proposées : le <i>Tuning PC</i> .
		
Le 29 août 2004, à l'occasion de la fête patronale et de la brocante de l'A.F.R, exposition de CYBER@TTON, dans la salle du conseil municipal (démonstrations, jeux, photos...).		Le 30 octobre ? couverture photos du défilé d'Halloween.



F.C. ATTON :



PRÉSIDENT : PHILIPPE PACTON
VICE-PRÉSIDENT : ALEXANDRE BERAUD
TRÉSORIER : FABRICE STAUCH
SECÉTAIRE : DIDIER STAUCH

L'EFFECTIF DES JOUEURS DE LA SAISON 2004-2005 SE COMPOSE DE 50 SENIORS RÉPARTIS EN TROIS ÉQUIPES, ET 21 JEUNES RÉPARTIS EN 2 ÉQUIPES. LES ÉQUIPES ÉVOLUENT DANS LE DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE SUD.

ÉQUIPE A OU ÉQUIPE PREMIÈRE : EST MONTÉE EN PPD À LA FIN DE LA SAISON DERNIÈRE. LE DÉMARRAGE À CE NIVEAU EST DIFFICILE ET L'ÉQUIPE EST AUJOURD'HUI AVANT DERNIÈRE DU CLASSEMENT. LA REPRISE RÉCENTE AU NIVEAU TECHNIQUE PAR L'ENTRAÎNEUR BRUNO DUPONCEL ET UNE PRISE DE CONSCIENCE DES JOUEURS DEVRAIENT PERMETTRE UNE REMONTÉE AU CLASSEMENT ET LE MAINTIEN EN PPD.

ÉQUIPE B : ELLE EST 3^{ème} DU GROUPE C DE 2^{ème} DIVISION AVEC 19 POINTS, 9 MATCHS JOUÉS, 6 VICTOIRES, 1 NUL ET 2 DÉFAITES. L'ÉQUIPE A ÉTÉ DIRIGÉE AU DÉPART PAR BRUNO DUPONCEL. BONS RÉSULTATS ET BONNE DISCIPLINE. LES JOUEURS SONT AMENÉS DE PLUS EN PLUS À ÉVOLUER EN ÉQUIPE PREMIÈRE POUR LA RENFORCER.

ÉQUIPE C : ELLE EST 9^{ème} DU GROUPE D DE 3^{ème} DIVISION AVEC 1 POINT, 8 MATCHS JOUÉS, 1 NUL, 7 DÉFAITES. L'ÉTAT D'ESPRIT EST LÀ MAIS LA CONCURRENCE EST VIVE.

BENJAMINS : ILS SONT 4^{ème} DU GROUPE C AVEC 9 POINTS, 5 MATCHS JOUÉS, 3 VICTOIRES, ET 2 DÉFAITES. LES 13 JOUEURS ONT UN BON ÉTAT D'ESPRIT GRÂCE AUX DIRIGEANTS : JEAN-PHILIPPE PRILLIEUX, JEAN-LOUIS GÉOFFROY, JEAN-PIERRE BONTemps ET DJEMEL MESSAOUDI, DIT « VALDO ». L'ENTRAÎNEMENT A LIEU LES MÉRCREDIS À PARTIR DE 14H30. TRÈVE JUSQU'AU 12 JANVIER 2005.

DÉBUTANTS : LES 8 JOUEURS SONT ENTRAÎNÉS PAR MICHEL VIVIERS. LA PARTICIPATION EST BONNE ET DÉJÀ 5 PLATEAUX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS. REPRISE DE L'ENTRAÎNEMENT LE 12 JANVIER 2005. TOUS LES JEUNES QUI VOUDRAIENT INTÉGRER LES ÉQUIPES DE DÉBUTANTS OU DE BENJAMINS PEUVENT S'ADRESSER AUPRÈS DE JEAN-LOUIS GÉOFFROY POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

* REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRÉ A LA SALLE EMILÉ GALLÉ

PRX : 55 € PAR PERSONNE (HORS BOISSONS) APÉRITIF OFFERT
POUR LES ENFANTS, CONTACTER PHILIPPE PACTON (06 71 31 22 45)

INSCRIPTIONS AU RELAIS D'ATTON (03 83 81 30 33), JUSQU'AU 25 DÉCEMBRE. RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION.

MENU

Foie gras et sa gelée au Sauternes
Mousseline de saumon Sauce Hollandaise
Trou lorrain
Trio de boucher Sauce poivre vert et sa garniture
Ronde des fromages
Sala de aux noix
Moelleux au chocolat glace vanille
Café
Soupe à l'oignon
Cotillons



ATTON SOUVENIR

1914, 1944 DEUX SEPTEMBRES NOIRS POUR ATTON

A 30 ans d'intervalle ATTON a connu deux périodes noires dans son histoire, toutes deux en septembre : l'occupation allemande du 05 au 09 septembre 1914 lors de la bataille de Sainte Geneviève et la période de la libération par la III^{ème} armée US du Général Patton du 03 au 16 septembre 1944.

1^{ER} SEPTEMBRE NOIR 1914

Après l'échec de l'attaque française sur MÖRCHINGEN (Morhange), les allemands talonnaient les français qui se repliaient sur Nancy. L'empereur Wilhelm Der Zweiste (Guillaume II) espérait y faire une entrée triomphale, il était venu à Bouxières Sous Froidmond le 06 septembre pour encourager ses troupes lors de la bataille dite du Grand Couronné qui s'étala du Xon à Champenoux en passant par Sainte Geneviève où le plus fort de la bataille eut lieu les 06 et 07 septembre. Mais la résistance française en a décidé autrement et le « Kaiser » s'en est retourné penaud et Nancy ne s'appela pas Nantzig.

Pour Pont-A-Mousson et les villages environnants en particulier Atton et Loisy, l'invasion allemande s'étala entre le 05 et le 12 septembre, ensuite les allemands ne sont plus revenus de toute la guerre.

Le 05 septembre, les batteries allemandes du fort de Verny, de Raucourt et d'Eply bombardent les villages de Sainte Geneviève, Loisy et Atton, indiquant l'imminence de l'attaque sur ce point. Des troupes allemandes venant de Nomeny et Port-sur-Seille se massent dans la forêt de Facq. Dans la matinée, les troupes allemandes avancent des deux côtés de la Moselle vers Pont-A-Mousson. Elles pénètrent dans le quartier Saint Martin par la rive droite et y cantonnent. Les français en se repliant font sauter à 11h trois arches du pont sur la Moselle afin de retarder l'avance allemande. cela ne servit à rien car les allemands, venant aussi par la rive gauche, entrent en ville peu après par la rue Saint Laurent. Aussitôt le drapeau allemand flotte sur la mairie de Musselbrück (Pont-A-Mousson) installent des batteries lourdes au Pré Hayer et sous Puvenelle.

Le 06 septembre, l'artillerie française de la 73^{ème} DR est délogée du bois de Cuite et les canons allemands s'y installent aussitôt pour prendre en enfilade les défenseurs de Sainte Geneviève.

Les hauts de Sainte Geneviève et Landremont sont défendus par le 314^{ème} RI du lieutenant colonel Letner et Sainte Geneviève plus spécialement par le 4^{ème} bataillon du commandant Maurice Roux de Montlebert qui comprend les 17^{ème}, 18^{ème} à Loisy, 19^{ème} et 20^{ème} compagnies, en gros 800 hommes répartis sur un front de 4km. Il y a aussi l'artillerie du 20^{ème} RA deux pièces de 75 du capitaine de Langlade à la croix Martyriot qui seront détruites dès le début du pilonnage et les deux pièces de 75 du lieutenant de Combescure dans les vergers. Pendant toute la journée les tirs d'artillerie se concentrent sur la butte de Sainte Geneviève. A 11h les allemands établissent une passerelle sur le pont de la moselle. A midi, les troupes cantonnées dans Pont-A-Mousson partent par la route de Nomeny ; et à 16h ils rejoignent les troupes cantonnées dans la forêt de Facq. A 20h, à la tombée du jour, le pilonnage cesse, six bataillons de fantassins allemands montent à l'attaque en rangs serrés. Ils sont décimés par les salves de fusils et des canons de 75, les allemands refluent. A 22h, nouveau pilonnage de l'artillerie allemande, les obus tombent sur le village. A minuit, la 18^{ème} compagnie de Loisy se replie sur Sainte Geneviève.

Le 07 septembre à 2h nouvel assaut, au son des hourrah et des tambours, les allemands atteignent les premières lignes françaises en certains points. Ils sont aussitôt repoussés et

décimés par les fusils et les mitrailleuses. A la même heure, le capitaine Mercier vient voir le commandant de Montlebert et lui dit : « *il faut nous retirer, ordre du colonel* ». De Montlebert qui avait reçu auparavant un ordre écrit de tenir jusqu'au bout demande un ordre écrit. En attendant, il ramène les fuyards et ordonne aux artilleurs de tirer sur tout. A 3h, la fusillade et la canonnade diminuent. A 4h, elles cessent et les allemands redescendent et refluent dans la forêt de Facq et vers Atton. La tentative teutone est terminée, elle a échoué mais de peu car à 4h30 le capitaine Mercier revient avec le colonel Meltner du 314 RI qui écrit l'ordre de repli. A 5h, les français quittent Sainte Geneviève ou plutôt ce qui en reste. Jusqu'au 09 septembre quelques allemands s'enhardissent dans le village et des patrouilles françaises viennent de temps en temps échangeant des coups de fusil sans profit. Le 09 septembre les troupes françaises reviennent à Sainte Geneviève.

Les français déplorèrent 24 tués surtout par obus dont le capitaine Delmas de la 19^{ème} compagnie et le lieutenant Marot de la 20^{ème} compagnie. Le commandant de Montlebert fut blessé au front. Du côté allemand, la croix rouge a cité 1 200 morts. Les allemands mirent plusieurs jours à ramasser leurs morts en réquisitionnant voitures et charriots en tout sens.

A partir du 09 septembre, les allemands se replièrent sur la Seille. Les troupes de Pont-A-Mousson se replièrent sur Montauville à partir du 10 septembre et quittèrent définitivement Musselbrück le 12 septembre.

2^{ème} SEPTEMBRE NOIR 1944

Le 03 septembre le village est évacué par une compagnie de l'Afrika Korps qui veut la place nette pour faire une résistance. Les habitants d'Atton trouvent refuge dans les communes voisines, la majorité à Morville et Port-Sur-Seille, le reste à Eply, Nomeny et des villages avoisinants.

Cependant deux familles du village refusèrent de le quitter compte tenu de l'expérience malheureuse de l'exode de 1940. Ce sont les familles Lamotte : René, Charlotte et leur second fils Charles (l'aîné, Jean, avait rejoint le maquis de Pont -A-Mousson) ; et Théobald : René, Alice et leurs six enfants. Elles se réfugièrent dans un ancien abri bétonné de la guerre 14-18 dans la côte de mousson et assistèrent au bombardement continu par l'artillerie. Devant la pression des alliés, les allemands en se repliant sur Mousson chassèrent les deux familles afin de récupérer l'abri à leur profit. Elles se replièrent dans un autre abri également de la grande guerre situé à l'entrée d'Atton près de la route. De cet abri, elles assistèrent à toutes les phases de la libération.

Le 13 septembre, les américains traversent la Moselle à Dieulouard sur les ponts lancés par le 117^{ème} groupe du génie. Le 317^{ème} RI investit Loisy. Une patrouille de trois chars venant de Loisy et passant par les prés sous le village arrive près de la route de Pont-A-Mousson. Le premier char s'arrête, un homme sortit le buste de la tourelle pour inspecter les alentours, une rafale de mitrailleuse fut tirée du bas du village par les allemands, l'américain s'affala sur la tourelle. Ensuite, les trois chars ont fait demi-tour sans tirer. Le premier char était à 50m de l'abri où était le témoin Charles Lamotte. Croyant que le village était un repère d'allemands, le même jour dans l'après-midi douze avions américains ont incendié le village.

Le 14 septembre, venant de Loisy, les américains du 3^{ème} bataillon du 318^{ème} RI libèrent le bas du village. Hommes, matériel et véhicules défilèrent toute la journée pour monter à mousson où le général Searby commandant l'artillerie fut tué le fusil à la main. A Atton, les américains installèrent une pièce d'artillerie derrière la maison de Julien Lacaze, l'ancien organiste qui était le seul à être resté au village et qui avait pris les soldats américains pour des japonais.

Le 15 septembre, les allemands contre attaquèrent à l'aube avec des soldats très jeunes, de 16 à 17 ans, et firent prisonnier le colonel Mac Hugh, neuf hommes et Julien Lacaze qui fut obligé de les suivre comme prisonnier de guerre. Ce n'est qu'en mai 1945 qu'il revint au village.

Le 16 septembre le 1^{er} bataillon du 319^{ème} RI libéra définitivement Atton ou plutôt ce qui en restait. Morville et Port-sur-Seille ayant été libérées le 17 septembre, le 18, profitant du brouillard, les attonais regagnèrent leur commune. Les habitants recueillis dans les autres communes n'ont été libérés que le 15 novembre car ils avaient été refoulés au fur et à mesure par les allemands jusqu'à Morhange.

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI : de 14 h à 19 h
MARDI, JEUDI ET VENDREDI : de 8 h 00 à 12 h 00
MERCREDI, SAMEDI : de 9 h 00 à 12 h 00

Du 23 au 28 décembre :
Fermeture de la mairie

Du 03 au 04 janvier :
Fermeture de la mairie

Réouverture: MERCREDI 05 JANVIER, dès 09 h 00

L'arrêt situé devant l'école doit rester libre d'accès afin de permettre au bus scolaire de stationner dans de bonnes conditions pour la montée et la descente des élèves.

Les particuliers ne doivent donc pas stationner à cet endroit.

Merci de votre compréhension.

<http://www.atton.fr.st>

Des sacs jaunes destinés à la collecte sélective des déchets sont disponibles en mairie (aux jours et heures d'ouverture) dès lors que votre stock personnel est épuisé.

HORAIRES DE BUS

Un petit guide des horaires de bus est à votre disposition, en mairie. Il détaille les itinéraires, les horaires, les tarifs.

Agence LE BUS :

8 Place Thiers
Pont-à-Mousson
03 83 81 31 66

TOUT SAVOIR SUR LES IMPOTS LOCAUX



1. QUI PAYE QUOI ?

- La taxe d'habitation est supportée exclusivement par les ménages
- Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties concernent les ménages et les entreprises propriétaires de biens immobiliers
- La taxe professionnelle est à la charge des seules entreprises

2. QUI PERCOIT LES IMPOTS LOCAUX ?

L'impôt payé par le contribuable apporte des ressources aux différents niveaux de collectivité : commune, région, département. Chaque fraction dépend du taux d'imposition voté par le niveau de collectivité considéré.

Niveau en 2003 des taux moyens d'imposition :

TAUX MOYEN 2003	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Communes niveau national	14,02%	17,91%
Départements niveau national	6,29%	8,80%
Régions niveau national	-	1,99%
Toutes collectivités niveau national	20,31%	28,70%
Commune d'Atton	6,48%	7,39%
Département Meurthe-et-Moselle	7,06%	7,81%
Région Lorraine	-	1,94%
Toutes collectivités niveau régional	13,54%	17,14%

3. SUR QUELS CRITERES EST CALCULEE LA TAXE D'HABITATION ?

Le contribuable est imposé sur une estimation des revenus annuels qu'il pourrait tirer de la location du bien immobilier dont il a l'usage ou la propriété : **c'est la valeur locative.**

La valeur locative est déterminée par comparaison avec des locaux de référence choisis dans chaque commune.

La valeur locative constitue la base « brute » d'imposition de la taxe d'habitation. De cette base « brute » doivent être déduits les éventuels abattements afin de déterminer la base « nette » sur laquelle s'appliqueront les taux d'impôts votés par chaque niveau de collectivité.

Toute construction nouvelle accroît la base d'imposition à partir de laquelle sont établies la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation. La construction doit être reliée au sol de telle façon qu'il soit impossible de la déplacer sans la démolir (*ex : piscine, garage, véranda, terrasse...*)

4. POURQUOI PEUT-ON ETRE EXONERE DE TAXE D'HABITATION MAIS PAS DE TAXE FONCIERE SUR LE BATI ?

La loi a institué plusieurs systèmes d'abattements, allègements et exonérations de taxe d'habitation en faveur des personnes âgées, handicapées ou de condition modeste. Les mesures conduisant à une exonération totale n'ont pas toutes été étendues à la taxe foncière sur les propriétés bâties, au motif que les personnes propriétaires de leur logement seraient moins vulnérables que celles qui sont locataires. Les conditions à remplir peuvent donc être plus restrictives pour la taxe foncière que pour la taxe d'habitation.

5. DOIT ON PAYER DES IMPOTS LOCAUX DES LA FIN DE LA CONSTRUCTION ?

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction sont exonérées de taxe foncière sur le bâti durant les deux années qui suivent leur achèvement. Le bénéfice de cette exonération n'est conditionné que par l'envoi d'une déclaration aux services fiscaux dans les 90 jours à compter de l'achèvement des travaux. Les communes peuvent toutefois par délibération supprimer cette exonération pour la part qui leur revient.

6. DOIT ON SIGNALER LES TRAVAUX REALISES CHEZ SOI ?

Les constructions nouvelles, les changements de consistance (agrandissement, surélévation ou démolition partielle) et les changements d'affectation (local d'habitation transformé en commerce) doivent être signalés, sous peine de sanctions, dans les 90 jours à compter de l'achèvement des travaux, au centre des impôts fonciers.

LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

1. QUE SERT-ELLE A FINANCER ?

La taxe des ordures ménagères finance uniquement les dépenses liées au service des déchets : collecte des ordures ménagères chez les particuliers, les artisans et les commerçants et leur traitement (incinération), mais aussi le tri, la valorisation et le traitement des déchets collectés sélectivement et la gestion des déchetteries.

2. SUR QUELLE BASE EST-ELLE CALCULEE ?

La loi impose d'utiliser un seul mode de facturation. Deux types de taxes sont possibles : la redevance basée sur le nombre de personnes habitant un foyer, la TOM calculée sur la valeur locative du logement.

3. POURQUOI AVOIR CHOISI LA TOM POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONTA MOUSSON ?

La redevance est ingérable à l'échelle de la communauté de communes. Dans les collectivités on compte plus de 15% d'impayés et ce manque à gagner est injustement reporté sur les autres. Enfin, la redevance ne concerne que les ménages (pas les entreprises).

4. COMMENT EST CALCULEE LA VALEUR LOCATIVE DE MON LOGEMENT OU DE MA MAISON ?

La valeur locative sert de base aux taxes perçues par l'Etat, la Région, le Département, la Commune. Elle prend en compte la surface, le nombre de pièces, de WC, de salles de bains, d'annexes (garage, piscine, abri de jardin...) Elle concerne aussi bien les habitations que les locaux des artisans et commerçants.

5. CETTE VALEUR LOCATIVE EST-ELLE FIXEE UNE FOIS POUR TOUTES ?

La valeur locative peut évoluer chaque année, à la suite de changements dans le logement (rénovation, agrandissement...) ou de l'évolution forfaitaire des valeurs locatives déterminées chaque année au niveau national.

6. LA TOM EST-ELLE PLUS JUSTE QUE LA REDEVANCE ?

Il n'existe pas à ce jour de système parfait. Mais la TOM a toujours donné satisfaction en répartissant équitablement la charge du service entre les ménages et les entreprises, au regard de la

QUIZZ

Réponses

1° OUI : pour chaque bien immobilier, la valeur locative dépend en premier lieu de la superficie réelle des pièces principales et pièces annexes. D'autres éléments sont ensuite pris en compte : l'état d'entretien de l'immeuble, sa situation générale dans la commune, sa situation particulière au regard du voisinage immédiat... Ces critères interviennent dans le calcul de la surface pondérée du local.

2° OUI : mais cette hausse ne va pas être immédiate car cette construction nouvelle peut bénéficier, durant deux ans, d'une exonération temporaire de taxe foncière si elle a été déclarée par le propriétaire à l'administration fiscale.

3° NON : la taxe d'habitation est due par l'occupant des lieux au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Les changements effectués en cours d'année ne produiront leurs effets qu'à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Le seul cas où deux cotisations de taxe d'habitation devront être acquittées est celui d'un contribuable qui procède à l'achat d'un logement en fin d'année, mais demeure dans son ancien appartement jusqu'au début de l'année suivante. Il sera alors imposable à la taxe d'habitation aussi bien pour l'ancienne résidence que pour la nouvelle, à moins que cette dernière ne soit pas meublée. En effet, seuls les locaux meublés affectés à l'habitation constituent des locaux imposables à la taxe d'habitation.

4° A NON : la taxe d'habitation est fixée en fonction d'une estimation des revenus que pourrait procurer la location du bien immobilier occupé. Elle est donc déconnectée des revenus des ménages. Toutefois, le législateur a mis en place des exonérations et dégrèvements pour les ménages de condition modeste.

B OUI : la taxe d'habitation est réduite pour les familles nombreuses (à partir de 2 enfants). En revanche, la taxe foncière ne fait l'objet d'aucun aménagement permettant de tenir compte du nombre de personnes à charge.

C OUI : mais sous condition de ressources.

5° C : la taxe foncière est établie au nom du propriétaire, et la taxe d'habitation au nom de l'occupant.

6° A OUI
B OUI
C NON

7° A OUI
B OUI
C OUI

8° A NON
B OUI
C NON

9° A NON
B NON
C OUI

Calendrier Des Manifestations

VENDREDI 31 DECEMBRE 2004

Soirée de la Saint Sylvestre organisée par le F.C. Atton, à la Salle Emile Gallé.

DIMANCHE 09 JANVIER 2005

Vœux du Maire, à la Salle Emile Gallé.

SAMEDI 12 FEVRE 2005

Soirée de la Saint Valentin organisée par l'A.F.R. Atton, à la Salle Emile Gallé.

SAMEDI 05 MARS 2005

Soirée LOTO organisée par le Comité des Fêtes, à la Salle Emile Gallé.

SAMEDI 19 MARS 2005

*Soirée THEATRE organisée par L'A.F.R. Atton, à la Salle Emile Gallé.
Avec la participation du Théâtre Amateur Delmois*

SAMEDI 03 JUILLET 2005

Feux de la St Jean et Feu d'artifices organisés par le Comité des Fêtes, Rue du Stade

